

continuer d'y faire obstacle. En outre, bien des gens ont été touchés de façons qui ne sont pas évidentes à première vue. Il peut s'écouler neuf, dix ou quinze ans avant que les premiers symptômes ne surgissent.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et nous devons continuer de faire des efforts soutenus pour atteindre l'objectif ultime: un milieu de travail exempt de dangers.

Aujourd'hui, à 13 h 30, les représentants des syndicats déposeront une couronne au pied du monument érigé au parc Vincent Massey, à Ottawa, à la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail. Beaucoup d'entre nous avons perdu des êtres chers dans des accidents qui auraient pu être évités. Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des proches que nous avons perdus.

Monsieur le Président, au fil des ans, les travailleurs et les travailleuses, les syndicats et les gouvernements de tout le Canada ont déployé d'immenses efforts pour réduire le taux d'accidents et ils y ont réussi.

Je me joins aux autres députés pour encourager tous et chacun à redoubler d'efforts pour réduire davantage le nombre d'accidents et, peut-être, pour les éliminer complètement.

Une voix: Bravo!

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour souligner cette journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

Les députés se souviendront que, l'an dernier, j'ai eu l'honneur de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire pour faire du 28 avril la journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail. Le Nouveau Parti démocratique espérait que ce projet de loi permettrait de consacrer officiellement le 28 avril à la mémoire des travailleurs et des travailleuses du Canada. Cependant, il n'a pas été étudié à la Chambre des communes.

Le 11 avril dernier, j'ai à nouveau présenté ce projet de loi. J'exhorte tous les députés, surtout les ministériels, à l'appuyer lorsqu'il sera étudié. Si le projet de loi est adopté, le 28 avril deviendra la date où l'on rappellera chaque année la mémoire du nombre stupéfiant de travailleurs blessés ou morts au travail. On rappellera également le grand besoin de souligner encore plus l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

Délégations interparlementaires

Comme le ministre vient de le dire et comme le révèlent les statistiques, le nombre des décès attribuables aux accidents de travail se chiffre en moyenne à près de 1 000 par année. Environ un million de Canadiens sont blessés chaque année au travail, et plus de 600 000 de ces cas de blessure entraînent chaque année une incapacité de travail.

De plus, monsieur le Président, l'exposition à des milieux de travail malsains cause un millier de décès par année. Nous ne disposons cependant pas de chiffres à cet égard, parce que ces décès restent en grande partie non signalés et non indemnisés, mais il est probable que les décès attribuables aux milieux de travail malsains excèdent ceux qui le sont aux blessures. Mais en dépit des statistiques, de nombreux gouvernements au Canada affaiblissent en réalité la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail. De nombreux gouvernements la relâchent et minent délibérément la mise en application de conditions de travail sans danger pour les Canadiens.

Le recours croissant aux travailleurs à temps partiel, qui n'ont pas reçu de formation pertinente et qui n'ont que des emplois de courte durée, occasionne également plus de blessures au travail. C'est pourquoi je crois que nous avons besoin d'une loi nationale dans ce domaine, qu'il nous faut mettre l'accent sur la sécurité au travail et qu'il faut que le ministère du Travail y attache davantage d'importance pour faire en sorte qu'on sauve des vies et qu'on prévienne les blessures pour les travailleurs canadiens.

* * *

• (1300)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DIXIÈME RAPPORT DE DÉLÉGATION, CONFÉRENCE DE BUDAPEST

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le dixième rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la Conférence interparlementaire de Budapest, en Hongrie, du 13 au 18 mars.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que sous l'excellente présidence du sénateur Nathan Nurgitz, tous les délégués canadiens ont contribué de façon notable aux délibérations, à tous les niveaux d'activité, que ce soit lors des débats, comme présentateurs, comme intervenants ou comme présidents de comité.